

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14.

QUÉBEC, MERCREDI MATIN, 13 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION }
Rue Ste. Famille, No. 14

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant. Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 13 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les remercier pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 13 FEVRIER, 1850.

ARRIVÉ DU STEAMER



Europa.

NOUVELLES D'EUROPE

DE 15 JOURS PLUS RECENTES.

jusqu'au 26.

L'Europa est arrivé le 8 à Halifax. L'état des marchés anglais était à peu près le même qu'au départ de la malle précédente, Les cotons avaient haussé de 1-8 à 1-4 la livre.

La farine du canal de l'Ouest était cotée 32s. et 24s.

Le fer tenait bon avec une tendance à la hausse, vu les ordres considérables apportés par les derniers steamers américains pour divers chemins de fer, et vu les dispositions d'acheter pour l'achèvement de plusieurs lignes en Angleterre.

A Liverpool, le commerce continue d'être satisfaisant, quoique moins actif que la semaine précédente. Il s'est fait des ventes de produits étrangers d'une étendue limitée; mais les possesseurs tiennent ferme et obtiennent généralement de bons prix.

Les marchés de Bombay et de Calcutta sont essentiellement les mêmes.

En France, les affaires se traitent dans l'Assemblée législative. La question du budget est encore dans les bureaux. La Chambre s'est occupée pendant plusieurs jours du projet de loi de M. de Falloux. Victor Hugo avait prononcé un discours contre qui avait fait beaucoup de sensation.

Le débat a été ajourné au milieu de l'excitation. Le journal la Réforme a été supprimé, et le journal La Presse saisi.

Prusse.—La dissolution dont était menacé le cabinet paraît avoir été évitée par

un compromis. Le roi semble disposé maintenant à prêter le serment de la nouvelle constitution. Le parlement d'Erfturth est déclaré être de politique impérienne, nécessaire à la Prusse. Il paraît y avoir un changement dans le Wurtemberg, favorable à l'influence prussienne.

La chambre hongroise refuse de reconnaître le contrôle de l'Autriche et de la Prusse.

L'Autriche est occupée à pour voir ses provinces de constitutions. La Diète provinciale est convoquée pour octobre, et celle de l'empire s'assemblera en 1851.

ITALIE.—On dit que le manque de fonds empêche toujours le Pape de faire sa rentrée à Rome, et que la France aurait offert des secours précautionnaires.—Journal.

Le Maire de Québec.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir, que N.F. BELLEAU, écuyer, avocat, a été élu à l'unanimité, maire de la cité de Québec. Ce choix honore également la cité. M. Belleau qui, nous en sommes sûr, se fera un devoir de suivre la marche que lui ont tracée ses prédécesseurs en office.

L'enfant monstre dont nous annoncions la naissance dans notre dernière feuille est mort après neuf jours de vie. Il a été enterré immédiatement.

On a communiqué au Journal le tableau suivant du nombre de bâtiments en construction à Saint-Roch, et d'hommes qui y travaillent:

John Munn,	2 bâtiments,	240 hommes.
T. Oliver,	4 "	250 "
J. E. Oliver,	2 "	200 "
J. Nesbitt,	2 "	150 "
T. Lee,	3 "	100 "
P. Valin,	2 "	160 "
—Parke,	2 "	275 "
—Jones,	1 "	100 "
Total,	18 "	1475 "

EXPORTATION DU BOIS DURANT LA SAISON DE 1849.

Chêne.	1,128,320 pieds
Orme.	1,413,600 "
Frêne.	66,600 "
Merisier.	134,120 "
Epinette rouge.	146,400 "
Pin blanc.	11,621,920 "
Pin rouge.	4,070,600 "
Douves de première qualité.	mille 1,324
" pour les Isles.	" 2,495
" à barils.	" 114
Madreries de pin de 1re qualité	" 2,282,390
" d'épinette.	" 618,880
Corde de lattes.	" 3,432

Le tout estimé à £693,136 0 0

A quoi il faut ajouter pour mats, beauprés, etc. 30,000 0 0

£723,136 0 0

30 bâtiments en moyenne de 600 tonneaux chaque, 18,000 tonneaux à £5 par tonneau, coque et mâtures. 90,000 0 0

Exportation du Saguenay et autres rivières au-dessous de Québec, en madriers, etc., estimé à 30,000 0 0

Total, £843,136 0 0

Tenure Seigneuriale.

A une assemblée des habitants des paroisses de Saint-Joseph et Saint-Frédéric de la Beauce, dans le comté de Dorchester tenue on la salle publique de Saint-Joseph, dimanche, le trois février 1850, à l'issue du service divin du matin, après avis de convocation donné le dimanche précédent;

J. O. C. Arcand, écuyer, major de milice, fut appelé à la présidence, et F. S. A. Bélangier, écuyer, capitaine de milice, fut élu secrétaire.

Le président expliqua en peu de mots le but de l'assemblée et donna lecture du rapport de la commission nommée à l'assemblée de la convention du district de Montréal, sur la tenure seigneuriale, le 9 octobre dernier, faisant accompagner cette lecture de commentaires et d'explications convenables. Ensuite, les résolutions suivantes furent lues et adoptées unanimement.

Proposé par M. Louis Morin, secondé par le capitaine Poirier, et résolu:

1° Que les habitants de ces paroisses entretiennent sur le système de la tenure seigneuriale les mêmes sentiments que ceux qu'ils expriment l'an dernier, dans une pétition couverte de nombreuses signatures de ce comté et présentée à la législature, à sa dernière session, et qu'ils protestent de nouveau contre les abus et les exactions qui se commettent journellement sous cette tenure, lesquels si les autorités n'y apportaient un prompt remède finirait par jeter dans des troubles et des bouleversements sociaux infiniment regrettables pour tout ami de la paix, de l'ordre et des lois.

Proposé par M. Alexis Rodrigue, secondé par le capitaine Jos. Cloutier, et résolu:

2° Que cette assemblée ayant pris communication du rapport de la commission nommée à une assemblée de la convention sur la tenure seigneuriale en la cité de Montréal, le 9 octobre dernier, manifeste son approbation de l'exposé lumineux, plein de sens et de logique que présente ce rapport sur la question, et encourage pleinement dans le projet de la loi déclaratoire soumis par la dite commission, tel qu'il est publié dans la *Minerve* du 26 novembre dernier.

Proposé par Ths. Lambert, écuyer, secondé par le capitaine Augustin Doyon, et résolu:

3° Que cette assemblée, convaincue avec la grande majorité des habitants de ce pays, que le système de la tenure seigneuriale, avec toutes ses charges et prohibitions, n'est propre qu'à paralyser d'une manière funeste, les industries de tous genres, voit avec plaisir que la commission s'est vivement occupée de l'abolition totale de cette tenure, et que plusieurs projets de loi de commutation sont par elle soumis à la considération publique. Tout en remerciant avec zèle et le patriotisme nos représentants en chambre, pour l'adoption d'une loi également équitable envers les seigneurs et les censitaires et en même temps la plus facile dans l'exécution, cette assemblée ne saurait dissimuler les sentiments d'approbation la plus marquée qu'elle éprouve pour le projet de loi précédemment mentionné en le rapport, à savoir: celui proposé par le docteur Davignon.

Proposé par M. Séraphin Cloutier, secondé par M. Olivier Maheux, et résolu:

4° Que les habitants de ces paroisses saisissent cette occasion pour témoigner leur vive reconnaissance à F. Lemieux écuyer, le représentant du comté, pour le zèle et le courage qu'il montre en prenant une part active dans la lutte qui s'est engagée pour obtenir une réforme des droits seigneuriaux, ainsi qu'aux hommes instruits et amis de leur pays, qui en grand nombre font des efforts incessants vers le même but, efforts qui, nous en avons la ferme espérance, seront bientôt couronnés de succès, puis-

que l'administration actuelle étant essentiellement libérale, elle se fera certainement un devoir de se rendre aux désirs exprimés avec tant d'unanimité par tous les habitants du ci-devant Bas-Canada.

Proposé par le capitaine Augustin Cloutier secondé par le lieutenant François Vachon, et résolu:

5° Qu'il est très important pour les censitaires du district de Québec qu'ils fassent connaître leur opinion, avant l'ouverture des chambres, sur divers projets de loi concernant la réforme et l'abolition de la tenure seigneuriale, et que comme une assemblée de députés pour ce vaste district ne pourrait avoir lieu sans de graves inconvénients dans la saison actuelle, cette assemblée ose espérer que chaque paroisse de ce district fera son devoir, et tiendra son assemblée pour prendre en considération le rapport de la commission de la convention de Montréal, et lui accordera toute l'attention et la faveur que ce précieux document mérite.

Proposé par M. J. B. Gilbert, secondé par M. Louis Poulin, et résolu:

6° Que copie des procédés de cette assemblée soit adressée par le secrétaire au Dr. Davignon, M. P. P., président de la commission à Montréal, et à F. Lemieux, écuyer, M. P. P., et que MM. les propriétaires de journaux français du Bas-Canada, et spécialement ceux du district de Québec, soient priés de les publier dans leurs feuilles respectives.

Après quoi, des remerciements furent votés à M. le président pour la manière habile avec laquelle il avait présidé l'assemblée.

(Signé.)
J. O. C. ARCAND,
Président.
F. S. A. BELANGER,
Secrétaire.

Siecle de Voltaire.

Voltaire à tout fait ce que nous voyons.
CONDORCET.

I.

Les évolutions de l'esprit humain ne s'astreignent pas à la loi des almanachs, et les siècles ne commencent ni ne finissent à l'heure précise que leur assigne la chronologie. Suivant cette mesure arbitraire, nous aurions atteint maintenant la moitié du dix-neuvième siècle; suivant la mesure rationnelle des événements, le dix-huitième siècle s'achève à peine; le dix-neuvième n'est pas encore commencé.

Le dix-septième siècle a pris le nom de l'homme puissant qui l'a dominé à dater de la moitié de son cours chronologique. Il s'est appelé le siècle de Louis XIV. Henri IV et Richelieu en avaient préparé les courtes et dangereuses splendeurs, le premier en portant une atteinte profonde au catholicisme le second en abattant l'aristocratie. Avec la sainte ligue, la liberté catholique, la liberté du tiers état était morte. Avec l'aristocratie décapitée et vaincue, le pays avait perdu sa part de souveraineté. Il ne restait plus en présence qu'un peuple fatigué d'agitations et un homme. La porte était ouverte à des usurpations heureuses et désirées si en résultat le pouvoir absolu. Il s'établit sans peine; il parvint nécessairement et il était tempéré par les mœurs. Une grande liberté subsistait d'ailleurs: celle de l'Eglise. Par elle, le peuple conservait tout à la fois et sa part de puissance et le sentiment de sa dignité. Le pouvoir royal fut d'autant plus accepté et aimé qu'il semblait devoir être le meilleur abri de cette liberté suprême. En effet, la religion, que l'hérésie avait menacée et que

l'aristocratie avait trahie ou mal défendue, fut d'abord protégé par le sceptre. Elle ne se montra ingrate ni envers le trône, ni envers la patrie. Une civilisation brillante surgit des débris et des ruines de la guerre civile. Jamais la société française ne sembla plus forte par son unité, par sa politesse, par sa grandeur, par ses lumières, par son ascendant. De tous ses rangs s'élevèrent des hommes illustres en tous genres. Le Roi rassembla dans sa main les trégons de l'aristocratie mutilée et en tira meilleur parti encore pour la grandeur nationale que pour l'éclat de sa personne et de sa cour, qui étaient d'ailleurs l'orgueil du pays et l'admiration du monde. La noblesse lui donna des généraux et des négociateurs dont le génie ajouta des provinces à l'empire. La riche et ancienne bourgeoisie, sorte d'intermédiaire entre la vieille noblesse et le tiers-état, fournit une forte et savante magistrature, pleine de fierté et d'équité, et qu'on n'entreprendra pas sans doute de décrier en la comparant à ce qu'on a vu depuis; le tiers-état et le peuple eurent le monopole de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences; et si l'on dit, avec les fausses idées de nos jours, que ce n'était pas assez, que ce n'était rien, parce que le tiers-état n'avait point de part au gouvernement, il suffit, pour répondre à ceux qui le disent, de montrer la place qu'occupaient Colbert et Bossuet. Sans doute, il y avait de toutes parts des barrières, mais le mérite plébéien n'en rencontrait aucune qu'il ne put franchir. Non seulement, quand il avait fait ses preuves, il arrivait aux premières places de l'Etat, mais encore il fondait une famille, il léguait à ses descendants le privilège de l'ancienneté de race, et il pouvait voir en quelque sorte par-delà le tombeau son nom plébéien marcher de pair, pourvu qu'il fût dignement porté, avec les plus illustres de la monarchie.

On entend d'ici toutes les objections, toutes les clameurs auxquelles nous dédaignons de répondre. Sans doute il y avait des abus dans cette société grande et prospère; la liberté politique y était fort restreinte; l'égalité, telle qu'on l'entend aujourd'hui, n'y existait pas; l'héritier d'un vieux nom arrivait d'emblée à des positions que le talent plébéien n'obtenait jamais sans peine et où on le regardait longtemps comme un intrus. Tout le dix-huitième siècle a écrit sur ces thèmes des multitudes de livres fort applaudis et parfaitement absurdes. Il importe à l'intérêt public que les premières charges d'Etat soient bien occupées par un noble ou par un plébéien. L'aristocratie était un séminaire de fonctionnaires publics infiniment supérieur, donnant infiniment plus de garanties que n'en offriraient jamais les clubs, les journaux, les assemblées politiques, et même les écoles d'administration, qui sont aussi une aristocratie et qui tendent à constituer des privilèges. Certainement le pouvoir absolu a eu des favoris déplorables; mais, en ce genre, les aberrations de la démocratie sont sans égales. Elle n'a eu besoin que de quelques mois pour effacer tout ce que des siècles de monarchie ont pu nous laisser sur ce point d'exemples malheureux et scandaleux. On a vu les rois comblés d'honneurs des personnages médiocres ou même tout à fait sots, mais bons gentilshommes et grands seigneurs. Ces faveurs contre lesquelles se récriaient jalousement les beaux esprits, étaient la plupart du temps stériles et n'empêchaient point que les affaires confiées à d'autres mains ne fussent habilement et honorablement menées. Nous n'avons pas besoin de rappeler à qui la démocratie confie habituellement et les honneurs et les affaires, ou el-